

**Conseil de Paris**  
*Séance des 14, 15 et 16 décembre 2009*

**Vœu présenté par Jean-Pierre Caffet, et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la MDPH.**

Afin d'obtenir de l'Etat qu'il assume ses responsabilités dans le domaine du handicap, et qu'il honore par conséquent ses dettes à l'égard de la maison départementales des personnes handicapées (MDPH).

Considérant que plus que jamais, l'Etat se désengage de ses responsabilités à l'égard des personnes les plus fragiles, en ne versant pas les sommes qu'il doit aux départements et qui devraient leur permettre d'assurer leurs missions de solidarité ;

Considérant que la situation est particulièrement critique dans le domaine du handicap, notamment au regard de la dette de l'Etat au titre du fonctionnement de la MDPH qui s'élève à 0.9 million d'euros pour les années 2008 et 2009 ;

Considérant que, dans un rapport publié le 24 juin 2009, les sénateurs de la majorité comme de l'opposition Paul Blanc (UMP) et Annie Jarraud-Vergnolles (PS) se sont d'ailleurs fait l'écho de cette préoccupation qui concerne de nombreuses MDPH de France ;

Considérant que le 31 juillet 2009, la secrétaire d'Etat à la Famille et à la Solidarité, Mme Morano avait annoncé que 10 millions d'euros supplémentaires seraient versés aux MDPH ;

Considérant que la MDPH de Paris, dès lors que l'Etat n'honore pas sa dette, se trouve confrontée à deux options inacceptables, qu'il s'agisse de licencier ses salariés, ou de réduire drastiquement les services qu'elle offre à ceux qui en ont tant besoin, à savoir les Parisiens en situation de handicap et leurs familles ;

Considérant que les membres de la commission exécutive de la MDPH, au premier chef les membres issus des associations représentant les Parisiens en situation de handicap, ne pouvant se résoudre à mettre en œuvre ces solutions injustes, ont proposé une solution de sortie de crise transitoire et qu'ils ont ainsi décidé d'emprunter une somme de 600 000 € au fond de compensation dédié à des aides techniques en faveur des personnes en situation de handicap ;  
Considérant que cette somme sera remboursée dès lors que l'Etat aura versé les crédits qu'il doit à la MDPH et que, dans l'intervalle, c'est le budget alloué aux aides techniques des personnes en situation de handicap qui est réduit d'autant ;

Considérant que malgré les nombreuses alertes de la MDPH et de la collectivité parisienne sur ce point, notamment au travers de titres de recettes qu'a rejetés l'Etat, et que les membres de la commission exécutive de la MDPH, notamment associatifs, se sont résolus à porter si nécessaire l'affaire en justice, comme l'ont fait d'autres conseils généraux présidés par des élus tant de l'UMP que du parti socialiste ;

**Sur proposition due Jean-Pierre Caffet, et des élus groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu :**

- **que le gouvernement tienne sa parole de verser les crédits qu'il doit aux MDPH comme annoncé en juillet dernier,**
- **que le gouvernement honore sa dette de 0.9 million d'euros à l'égard de la MDPH dans les plus brefs délais, étant entendu que si l'Etat ne donne pas suite dans les deux mois au recours hiérarchique que vient de déposer le Maire de Paris auprès du Préfet de Paris, la Présidente de la MDPH parisienne, Mme Véronique Dubarry, adjointe au Maire en charge des personnes en situation de handicap, estera en justice pour engager la responsabilité de l'Etat et obtenir que cette dette soit soldée.**